
Adresse de la société populaire de Machecoul qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et assure la Convention de son dévouement, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Machecoul qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et assure la Convention de son dévouement, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 12-13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24832_t1_0012_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ple, a succédé le plaisir de les voir heureusement échappés aux poignards des assassins; qu'ils ont manifesté leur joie par une fête simple et sans apprêts, mais que la plus grande gaieté a embellie. Les risques que vous avez courus, disent-ils, vous rendent encore plus chers à nos cœurs, et la crainte de vous perdre va nous redonner un zèle et une activité infatigable à poursuivre et démasquer les faux patriotes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Charité-sur-Loire, 16 flor. II*] (2).

« Representans d'un peuple libre,

A la juste horreur que nous avait inspirée l'odieux complot tramé contre vous, a succédé le plaisir de vous voir échappés aux poignards de vos vils assassins. Ce plaisir plus facile à sentir qu'à exprimer, nous l'avons manifesté par une fête simple et sans apprêt, mais que la plus vive gaieté a mille fois mieux embellie que des chars de triomphe, qui souvent sont moins l'expression vraie du patriotisme, que la ridicule affiche du faste. L'or et tout son éclat est déplacé dans une fête républicaine. Athènes dans ses beaux jours fut la première qui récompensa ses grands hommes par des couronnes civiques, mais ces couronnes n'étaient que deux petites branches d'olivier entrelacées, et c'étaient les plus honorables. Dans la suite on les fit d'or et on les avilit. C'est le sentiment qui doit faire les frais d'une fête aussi intéressante par son objet que l'était la notre. Des enfans qui recouvrent un père qu'ils chérissent, pour célébrer sa convalescence n'ont pas besoin de fêtes brillantes. La franche allégresse qui les transporte est un hommage bien plus sincère. Ne sommes nous pas dans le même cas? N'êtes vous pas à notre égard, augustes représentans, des pères tendres, sans cesse occupés de notre bonheur? Avons nous besoin de démonstrations fastueuses pour exprimer la joie que nous ressentons de vous avoir recouvrés? Non certainement. Les risques que vous avez courus vous rendent encore plus chers à nos cœurs et la crainte de vous perdre va nous redonner un zèle et une activité infatigables à poursuivre et à démasquer les faux patriotes, qui pourraient peut être encore renouer le fil de la trame détestable qui en voulait à vos jours. Soyez assurés que nos corps sont pour vous autant de boucliers qu'il faudra que leurs coups percent avant de parvenir jusqu'à vous. Tels sont nos purs sentimens, et ceux de tout bon français, tout vrai républicain doit se piquer de manifester, au peril de sa vie, jusqu'à son dernier soupir ».

Pierre CHAMROBERT (*présid.*), LAUTEL (*secrét.*),
PERRÈRE (*secrét.*) [et I signature illisible].

16

La société populaire de Machecoul donne à la Convention nationale les mêmes témoignages de son attachement. Nous sommes prêts, lui dit-elle, à vous faire un rempart de nos corps :

557 de nos pères, de nos frères, de nos amis ont été égorgés dans notre commune, en défendant la cause de la liberté; nous avons juré de marcher sur leurs traces: aussi, à la lecture de l'interrogatoire de l'infâme Lamiral, tous les membres de notre société, tous les citoyens des tribunes se sont levés et ont juré de venger les défenseurs de la patrie. Cette société termine par inviter la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que le dernier des despotes soit exterminé, et lui annonce l'envoi du procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur de l'Être Suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Machecoul, 24 prair. II*] (2).

« Législateurs

Un nouvel attentat vient d'être commis dans les personnes de deux de nos représentans, un agent de Pit et Cobourg, l'infâme l'amiral soudoïé par des tyrans à voulu assassiner Colot d'herbois et Robespierre, mais le génie de la liberté n'a pas permis que ses zélés défenseurs eussent succombés sous les coups de ce scélérat. Législateurs, il est temps que le sol de la liberté soit purgé de tous les monstres qui trament continuellement contre le peuple et la représentation nationale. Quoi, ces monstres ne voient donc pas que c'est redoubler l'énergie des vrais républicains? ne voient-ils pas qu'ils sont toujours prêts à vous faire un rempart de leurs corps? législateurs, 557 de nos pères, de nos frères, de nos amis ont été égorgés dans notre cité en défendant la cause de la liberté: nous avons jurés de marcher sur leurs traces, aussi à la lecture de l'interrogatoire du scélérat l'amiral, tous les membres de la société, tous ceux des tribunes se sont levés spontanément et ont juré de venger les défenseurs du peuple

Législateurs plus d'une fois vous avez sauvé la patrie. Restez donc à votre poste, jusqu'à ce que votre grand ouvrage soit achevé et que le dernier des despotes soit exterminé. C'est le vœu des sans culottes de Machecoul ».

F. TARDIVEAU (*présid.*), MUSSET (*secrét.*), [et I signature illisible].

Nous joignons le procès verbal de la fête de l'être suprême que nous avons célébré le 20 prairial.

[*P. - V. de la fête du 20 prair.*].

A peine l'aurore commençoit à paroître que tous les amis de la liberté, pères, époux, mères et Enfants se préparoient et s'empressoient à l'envi de célébrer la fête de l'Être suprême. Les femmes ornées de bouquets de rose, les filles de guirlandes de fleurs, les vieillards d'une branche de chêne, les enfans tenant à la main une branche de lauriers, tous parés de cette manière se rendent au lieu où doit commencer la cérémonie et annoncent par leur gaieté le plaisir qu'ils sentent de voir triompher la République et s'annéantir le fanatisme avec la royauté. Une musique guerrière annonce que l'on va commencer; alors le plus grand silence reigné, le président de la société populaire régé-

(1) P.V., XL, 4. Mon., XXI, 17.

(2) C 309, pl. 1202, p. 4.

(1) P.V., XL, 5. Bⁿ, 4 mess.

(2) C 309, pl. 1202, p. 2 et 3.

nérée fait un discours pour annoncer le sujet de cette fête solennelle, discours plein d'énergie et de républicanisme.

Les tambours, la musique annoncent le départ, le cortège se mêt en marche sur deux lignes, les citoyennes d'un coté, les citoyens de l'autre. Les autorités constituées précédées de la musique se trouvent dans le centre, toute la garnison et la garde nationale excepté ceux qui sont employés à la garde des portes entourent le cortège. Le peuple fait retentir les airs de sons d'allégresses et se rend vers la montagne élevée en l'honneur de la Nature. Sur cette montagne se trouve un autel à la patrie au milieu duquel est l'arbre de la liberté. Plusieurs gradins couverts de gazons entourent la montagne. Les mères et leurs filles, les vieillards et les enfants forment un cercle autour des autorités constituées et la troupe forme un bataillon carré. Arrivés à l'autel de la patrie on chante plusieurs airs patriotiques. Hommes, femmes, enfants, tout, mêlent leurs voix et font retentir les airs de leurs accens.

Musset administrateur du district fait un discours dans le qu'el il rappelle tous les complots tramés par les tyrans; les despotes et les prêtres contre la liberté et finit en assurant que nous triompherons toujours parce que le Genie de la liberté veille sans cesse sur ses amis et ses défenseurs, ce discours enflamme le courage de nos republicains. Une musique harmonieuse se fait entendre, les enfants se précipitent sur l'autel de la patrie et le couvrent de fleurs et de guirlandes: au même instant tous les citoyens se sont jettés dans les bras les uns des autres pour se donner le baiser fraternel, tous n'ont eü qu'une voix dont le cri général à été vive la république, vivent nos sages législateurs, mort aux tyrans et aux despôtes. Cette cerémonie finie chacun reprend sa place, tous se rendent au lieu ordinaire des séances de la société populaire, les citoyens et citoyennes chantent alternativement des airs patriotiques. Le président invite tous les républicains et républicaines à passer le reste du jour dans les réjouissances et annonce qu'après le diner on se rendra sur la place de la liberté pour danser, s'amuser et que sur les sept heures on reviendra au club. La danse finie tous sont revenus à la société.

La séance a été ouverte par le chant de l'hymne à la liberté, un secrétaire à donné lecture des bulletins de la Convention et autres papiers nouvelles. On lit le procès verbal de la séance précédente, la rédaction en est adoptée. Le republicain Bo représentant du peuple près l'armée de l'ouest à assisté à la séance, il à monté à la tribune et fait un discours énergique dans le qu'el il à encouragé les républicains de la Cité à marcher sur les traces de leurs frere qui ont préféré la mort à l'esclavage. Ce discours à été vivement applaudi.

Le président à aussi fait un discours par lequel il temoignoit au représentant le plaisir que les membres de la société avoient de le posséder dans leur sein. Il l'a invité de dire à la Convention que les republicains de Mache-coul n'étoient pas tous morts, que ceux [qui] restoient avoient juré de vivre libre ou de mourir et que comme les 557 de leurs freres qui ont été égorgés par les brigands, ils scauront toujours faire le sacrifice de leur vie lorsque le salut de la patrie l'exigera. Ce discours à

été vivement applaudi. On a passé le reste de la séance dans les chants les plus doux, les plus harmonieux. A la fin de chaqu'air le refrain étoit toujours, vive la république une et indivisible, vive nos législateurs, mort aux tyran de toute espèces.

La séance a été levée a dix heures.

P. c. c. [mêmes signatures].

17

L'agent national du district de la Montagne, ci-devant Saint-Afrique, département de l'Aveyron, adresse à la Convention nationale extrait d'un arrêté de l'administration de ce district, relatif à une fête qui a dû être célébrée dans cette commune le 30 floréal en l'honneur des victoires remportées par les braves défenseurs de la patrie sur les troupes esclaves des brigands couronnés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

18

Le citoyen Pelissard adresse à la Convention nationale un mémoire par lequel il se plaint de ce que s'étant présenté à la section du Panthéon, le 26 de ce mois, pour s'y faire inscrire et viser ses passeports et certificats de civisme, on le lui a refusé sous prétexte qu'on ne savoit pas si le département de Loir-et-Cher faisoit partie de l'arrondissement de l'Ouest. Ce citoyen finit par demander à la Convention nationale de lui rendre justice, et elle renvoie sa pétition au comité de sûreté générale (2).

19

Les membres du comité de surveillance de la commune d'Indre-Libre, chef-lieu du département de l'Indre, écrivent à la Convention nationale que les fermiers et cultivateurs qui environnent cette commune paroissent coalisés pour nuire à la chose publique, et mettre des entraves à la fabrication des draps; que, quoique les tontes de laine soient égales cette année à celles des années antérieures, on n'a pas exposé une seule livre de laine en vente, ni aux marchés d'Indre-Libre, ni dans les foires environnantes.

Renvoi au comité de commerce (3).

20

La société populaire de Joigny, département de l'Yonne, annonce qu'elle vient d'armer, monter et équiper un cavalier jacobin, et envoie une attestation en bonne forme, qui prou-

(1) P.V., XL, 5. Bⁱⁿ, 4 mess.; Mon., XXI, 17.

(2) P.V., XL, 6.

(3) P.V., XL, 6.